



## SALARIÉ en MOBILITÉ professionnelle



Avec le CIL-PASS MOBILITE®, le Groupe Sud Est accompagne les salariés qui doivent changer de résidence principale pour des raisons professionnelles.

Ce service est rendu conformément à une charte de qualité nationale. Il garantit un accompagnement global et personnalisé, grâce à un réseau couvrant l'ensemble du territoire français.

### BÉNÉFICIAIRES

Les salariés des entreprises du secteur privé non agricole (10 salariés et plus) tenus, de changer de logement ou d'en avoir un second, à l'embauche ou lors du changement de lieu de travail au sein de la même entreprise.

### SERVICE

Le CIL-PASS MOBILITE est une prestation globale et personnalisée qui comprend l'ensemble des démarches liées au changement de logement.

#### La recherche de logement

Diagnostic et présélection de biens à louer correspondant aux attentes du salarié et de sa famille.

#### Les visites

Établissement d'un planning pour accompagner le salarié lors de chaque visite de logement ; Découverte du nouvel environnement : quartiers, équipements de proximité (crèches, écoles,...)

#### L'installation

Suivi du dossier et de l'ensemble des **formalités administratives** (réservation de logement, pièces justificatives à fournir, signature du bail ...) jusqu'à la remise des clés.

Ce service n'est facturé qu'en cas de réussite de la mission confiée et peut être financé par l'AIDE MOBILI-PASS®\*.

\* si la distance entre l'ancien et le nouveau domicile est égale ou supérieure à 70 km.



[www.groupesud-est.fr](http://www.groupesud-est.fr)

\* Toute la réglementation sur : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

© marque déposée pour le compte d'Action logement - 07/2011 - Document non contractuel